



Controle technique et carte grise

Par **titi43**, le **07/10/2009** à **21:13**

Bonjour,
Lors d'un contrôle routier, mon contrôle technique ayant passé de 3-4 jours, les gendarmes mon confisquer ma carte grise. En on-t-il le pouvoir où leur faut-ils une commission rogatoire? Je ne conteste pas l'amende mais dans ce cas n'ont ils pas fait un abus de pouvoir ?

Par **Tisuisse**, le **07/10/2009** à **23:04**

Bonjour,
Non, c'est légal, c'est sur les bases des articles L325-1 à L325-3 du code de la route. Je suppose qu'ils vous ont remis un document en échange et vous avez 7 jours pour faire faire votre contrôle technique.